

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillères, Jacqueline Poirier, Hélène Roussel et Emmanuelle Garnaud, les conseillers, Yves Poussard et Stéphane Fraser, puis le maire, Vincent More.

Est absent : Le conseiller, Benoit Viel.

Tous formant quorum avec la présidence du maire, Vincent More

Est également présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2014-01-17

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

4. Adoption du règlement numéroté #2014-01-337 et intitulé « Règlement sur la taxation et les compensations municipales pour l'année 2014 »

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipal (RLRQ, c F-2.1), le Conseil a décidé d'adopter un autre règlement sur la taxation et les compensations municipales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 6 janvier 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2014-01-18

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté #2014-01-337 et intitulé « Règlement sur la taxation et les compensations municipales pour l'année 2014 ».

5. Adoption du règlement numéroté #2014-02-338 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux pour l'année 2014 »

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c F-2.1), le Conseil a décidé d'adopter un autre règlement sur la tarification des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 6 janvier 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2014-01-19

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté #2014-02-338 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux pour l'année 2014 ».

6. Adoption du budget municipal 2014

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 954), le Conseil d'une municipalité doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 956);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit budget, qu'ils ont pris connaissance de la version écrite et la présentation orale, toutes deux soumises à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2014-01-20

QUE le Conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier de 2014 :

REVENUS	
TAXES FONCIÈRES	1 246 871 \$
PAIEMENT DE COMPENSATION	27 694 \$
SERVICES RENDUS	88 767 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	170 067 \$
AUTRES REVENUS	75 000 \$
TOTAL - REVENUS	1 908 399 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	368 946 \$
SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE	238 249 \$
TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER	274 489 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	219 985 \$
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	90 265 \$
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE	348 944 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	187 790 \$
TOTAL - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 728 668 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	90 281 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (PTI)	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	10 600 \$
SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE	12 000 \$
TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER	108 200 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	0 \$
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	15 000 \$
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE	112 200 \$
TOTAL – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	258 000 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	
FONDS AFFECTÉS	
FONDS DU RÔLE D'ÉVALUATION	(15 000 \$)
FONDS DE SÉCURITÉ INCENDIE	0 \$
FONDS RUE DU PARC DE L'AMITIÉ	(16 000 \$)
FONDS PATRIMOINE IMMOBILIER	0 \$
FONDS ACQUISITION DE TERRAIN	0 \$
FONDS PARCS ET ESPACES VERTS	(39 000 \$)
FONDS NON-AFFECTÉS	(98 550 \$)
TOTAL - EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	(168 550 \$)
EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE	0 \$

7. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI 2014-2016)

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 953.1), le Conseil d'une municipalité doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 956.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit programme triennal d'immobilisations, qu'ils ont pris connaissance de la version écrite et la présentation orale, toutes deux soumises à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2014-2016 qui prévoit des dépenses d'investissement de 258 000 \$ en 2014, de 419 000 \$ en 2015 et de 140 000 \$ en 2016.

S-2014-01-21

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

8. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Le mode de tarification des usagers de l'aqueduc – secteur central** – Un citoyen s'interroge sur le mode de tarification de l'aqueduc – secteur central, à savoir si la tarification est établie selon le nombre

de vanne ou autrement. Et est-ce que les compteurs d'eau font partie du projet?

- **Asphaltage du secteur des Îles** – Un citoyen se questionne sur l'asphaltage du secteur des Îles. Le maire répond que ce projet est inscrit dans le PTI 2014, mais qu'il faut tout de même attendre l'annonce officielle du programme TECQ.
- **Planification – orientation et intervention** – Une citoyenne s'interroge sur l'ampleur de la planification municipale. Le maire fait remarqué que plusieurs points de la planification sont déjà couverts ou bien avancés dans l'année 2014 seulement.
- **Le tour des Îles** – Une citoyenne mentionne qu'il serait bien d'avoir la possibilité de visiter les îles pour la promotion touristique de la Municipalité. Un citoyen évoque que ce n'est pas vraiment viable économiquement, plusieurs expériences à l'appui, mais qu'il serait peut-être envisageable de contacter un entrepreneur qui offre ce genre d'expédition ailleurs et qui serait intéressé à l'offrir ici.

9. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Emmanuelle Garnaud, l'assemblée est levée à 20:36.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier